



3^{ème} Challenge de doubles du Stade Montois

30 Août 2026

REGLEMENT de la COMPETITION

Article 1 : Le règlement officiel du tournoi est régi par les règles de la FFBaD, sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le présent tournoi est autorisé par La Ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton sous le numéro : N° (n° d'autorisation en cours).

Article 2 : Le Tournoi est placé sous l'autorité de la juge-arbitre principale Mme DASTUGUES Myriam. Ses décisions seront irrévocables. Le GEO du tournoi sera BERNADET Alexandre.

Article 3 : Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être régulièrement licencié à la date du tirage au sort.

Article 4 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Les Juge-Arbitres peuvent disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Article 5 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de NC à N1 seniors (minime, cadet et junior également). Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la FFBAD, consultables dans l'enceinte via affichage direct ou voie électronique. En aucun cas il ne sera autorisé de jouer plus 8 matches par jour et par joueur.

Article 6 : Tous les participants devront être à jour de leur licence (par voie électronique) au jour de la compétition.

Article 7 : Les tableaux de doubles hommes et dames se dérouleront le Dimanche 30 Août 2026.

Article 8 : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper ou de limiter certaines catégories dans l'intérêt du tournoi, avec l'accord du Juge-arbitre, ainsi que tout ou partie du présent règlement sur son accord. Des listes d'attentes seront créées en cas de surnombre lors des inscriptions. Les listes d'attentes seront établies selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Article 9 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les coaches (2 par joueur de simples ou 2 par paires max), le Comité d'organisation ainsi que les Officiels techniques.

Article 10 : Afin de privilégier le niveau dans les tableaux, l'Organisation se réserve le droit d'accepter ou refuser un joueur dans une catégorie supérieure à son classement, en fonction de ses résultats antérieurs au tournoi.

Article 11 : Une tenue de sport adaptée à la pratique du badminton sera exigée, selon les termes des règles de la FFBAD.

Article 12: Les règles de jeu sont celles éditées par la FFBAD : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 2 fois, si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.

Article 13 : Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBAD. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera : FORZA 6000. Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.

Article 14 : L'horaire de chaque match sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 1 heure avant le début du match (sauf convocation pour 8h).

Article 15 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Trois minutes après le 3ème appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau. Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel. Pour chaque joueur le temps de repos entre deux matches est fixé à 20 minutes minimum.

Article 16 : Tous les tableaux se dérouleront en poules. Les matches se dérouleront tous en 2 sets gagnants de 21 points. Les matches de poules seront en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible, il y aura un arbitrage officiel lors des phases finales.

Article 17 : De nombreux lots de valeur récompenseront les vainqueurs et finalistes.

Article 18 : Les inscriptions sont possibles sur 1 tableau (Doubles hommes ou dames) pour les joueurs classés NC à N1.

Les droits d'inscription sont fixés à 18 € pour 1 tableau. Les tableaux se dérouleront par poule (poule unique possible), puis par élimination directe. Le Comité d'organisation se réserve le droit de regrouper et/ou supprimer certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

La date de confection des tableaux est fixée au : 23/08/2026

La date de prise en compte du CPPH est fixée au : 20/08/2026

Article 19 : Aucun remboursement ne sera effectué après le 23/08/2026 (date de clôture des inscriptions) sans un motif valable. (Certificat médical)

Article 20 : En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis au STADE MONTAIS BADMINTON. Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré W.O. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la Ligue d'Aquitaine sous 5 jours (LNAB - Maison des sports - 2 avenue de l'université-33400 Talence).

Article 21 : Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton noir suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).



Article 22 : Droit d'image : Toute inscription autorise les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 23 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 24 : Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Article 25 : Les inscriptions ouvrent le 13 Juillet 2026 à 8h00 et ferment le 23 Août 2026 à 20h00.